Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Fournisseur peuve til nous tourner le dos

Par laetitia

bonjour
ce matins Jai était au tribunal pour un redressement judiciaire
qui a était accepter dans 2 mois j'y retourne.
questions
mes fournisseur appeler 2 et il me demande de paye quand je reçois la marchandise en sachant jamais eu de retard avec mais fournisseur
mon problème je doit URSSAF tva trésor public
on t'il le droit de me tourner le dos comme sa
merci de vos reponse

Par ESP

Bonjour
Votre situation n'est pas exceptionnelle, votre fournisseur a simplement peur de ne pas être correctement payé.
Aucune loi ne l'en empêche, ni impose au fournisseur d'accorder un délai.

Par AGeorges

Bonsoir Laetita,

Pour information, un redressement judiciaire fait l'objet d'une "publication" obligatoire dans un journal qui accepte les annonces légales. Vos fournisseurs sont donc au courant par ce biais. Et ils prennent des précautions.
Le fait que vous ayez payé régulièrement auparavant ne garantit rien. Si, par exemple, l'URSSAF prend tout l'argent de votre compte (que vous leur devez), vous n'aurez plus rien pour payer vos fournisseurs.
Le procédé qui consiste à acheter du nouveau matériel que l'on vend pour payer des dettes anciennes s'appelle de la cavalerie. Un "redressement" a pour but de vous permettre de repartir, pas de vous enfoncer encore plus.